

01472

Module de commande électronique By-me Plus avec 2 entrées et 12 sorties programmables pour les secteurs résidentiels ou hôteliers, entrées numériques programmables pour contacts sans potentiel avec fonction commande d'éclairage, volets roulants et rappel scénario, 10 sorties à relais NO 10(3,5) A ou 3,5 A moteur 50/60 Hz 120-240 Vca, 2 sorties à relais NO 16(3,5) A ou 3,5A moteur 120-240 Vca 50/60 Hz programmables avec fonction commande d'éclairage, volets roulants à lamelles orientables, climatisation et pompe de circulation, poussoirs pour commande locale, domotique By-me, installation sur rail DIN (60715 TH35), occupe 6 modules de 17,5 mm.

CARACTÉRISTIQUES

- Tension nominale d'alimentation : BUS 29 V
- Absorption typique : 7,5 mA
- Puissance dissipée : 4 W
- 12 sorties à relais (C NO) pour la commande d'éclairage, volets roulants et climatisation ; les relais 1+2, 3+4, 5+6, 7+8, 9+10, 11+12 peuvent être regroupés pour la commande stores.
- 2 entrées configurables à brancher à des poussoirs ou à des interrupteurs traditionnels à travers des conducteur d'une longueur maximale de 30 m ; utiliser un câble torsadé avec section minimum de 0,5 mm² (art. 01840.x). Les 2 entrées peuvent être utilisées séparément ou regroupées.
- La sortie 1 permet de commander la pompe de circulation.
- Boutons pour la commande manuelle des relais.
- Poussoir pour valider/désactiver les commandes manuelles.
- Led d'état des sorties.
- LED et poussoir de configuration
- Indice de protection : IP20
- Température de fonctionnement : -5 °C ÷ +45 °C (usage intérieur).
- Encombrement : 6 modules de 17,5 mm
- Le module 01472 doit être configuré avec la passerelle domotique art. 01410-01411 et l'appli View Pro
- Les blocs fonctionnels entrées et va-et-vient peuvent être associés à 1 groupe (ils peuvent faire partie d'un seul groupe).

CHARGES PILOTABLES.

- Sortie à relais (charges pilotables à 120 - 240 V~, (contact NO) :
 - Relais de 1 à 10 : charge chauffage 10(3,5)A (100 000 cycles)
 - Relais 11 et 12 : charge chauffage 16 (3,5)A (100 000 cycles)

DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU FABRICANT.

- OUT1 ET OUT2 :
 - lampes à leds : 100 W-240 V, 30 W-120 V (20 000 cycles)
 - moteurs cos φ 0,6 : 3,5 A (100 000 cycles).

CONFIGURATION AVEC APPLI VIEW PRO.

Pour des informations détaillées, consulter le manuel By-me Plus à télécharger sur le site www.vimar.com.

GESTION MANUELLE

Appuyer sur la touche pour valider les touches d'activation des relais (présentes sur le bandeau avant du dispositif) ; tous les messages provenant du bus sont ignorés. Les leds présentes sous les touches indiquent toujours l'état du relais et son numéro.

ATTENTION : Pour la configuration Éclairage et Stores, si un store a été raccordé à un couple de relais, s'assurer que ces relais ont bien été programmés pour commander les stores et non pas l'éclairage. Le fait de commander simultanément les relais pourrait endommager le moteur du store.

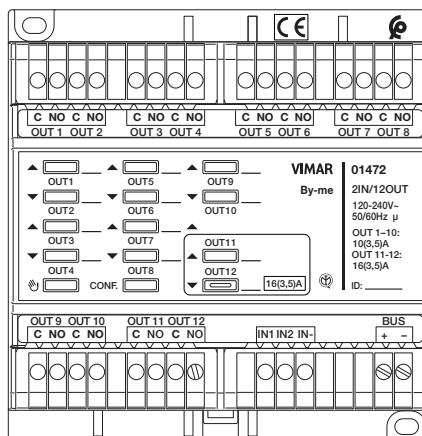
- Après la configuration By-me, chaque relais programmé pour la commande d'éclairage (configuration par défaut) répond à la touche portant le même numéro.
- Après la configuration By-me, les relais programmés par couple pour la commande des stores répondent aux touches présentes sur le bandeau qui portent le même numéro pour la fonction UP (▲), DOWN (▼) et STOP, avec un temps d'inversion en passant de UP à DOWN. Par exemple : garder le doigt sur OUT1 pour soulever le store raccordé sur OUT1/OUT2, garder le doigt sur OUT2 pour baisser le store raccordé sur OUT1/OUT2, appuyer brièvement sur OUT1 ou sur OUT2 pour bloquer le store ou, si ce dernier est fermé, tourner la lamelle (si le fonctionnement choisi est store + lamelle).
- Les sorties qui n'ont pas été configurées répondent à la touche portant le numéro qui les identifie.

En fonctionnement non manuel, la pression des touches d'activation des relais est ignorée.

CONSIGNES D'INSTALLATION

- Le circuit doit être réalisé par des techniciens qualifiés, conformément aux dispositions qui régissent l'installation du matériel électrique en vigueur dans le pays concerné.
- Ne pas relier un circuit TBTS à une sortie adjacente à une autre branchée au réseau d'alimentation.
- **OUT 1-10 :** L'interrupteur électronique doit être directement associé à un fusible ayant un pouvoir de coupure nominal de 1500 A ou à un interrupteur automatique ayant un courant nominal inférieur ou égal à 10 A.
- **OUT 11-12 :** L'interrupteur électronique doit être directement associé à un fusible ayant un pouvoir de coupure nominal de 1500 A ou à un interrupteur automatique ayant un courant nominal inférieur ou égal à 16 A.

VUE DE FACE ET RACCORDEMENTS



OUT1 (C,NO)....OUT12 (C,NO) : Relais1....Relais12 (chaque borne C est électriquement indépendante).

OUT1....OUT12 : Led et poussoir activation relais 1.... Led et poussoir activation relais 12

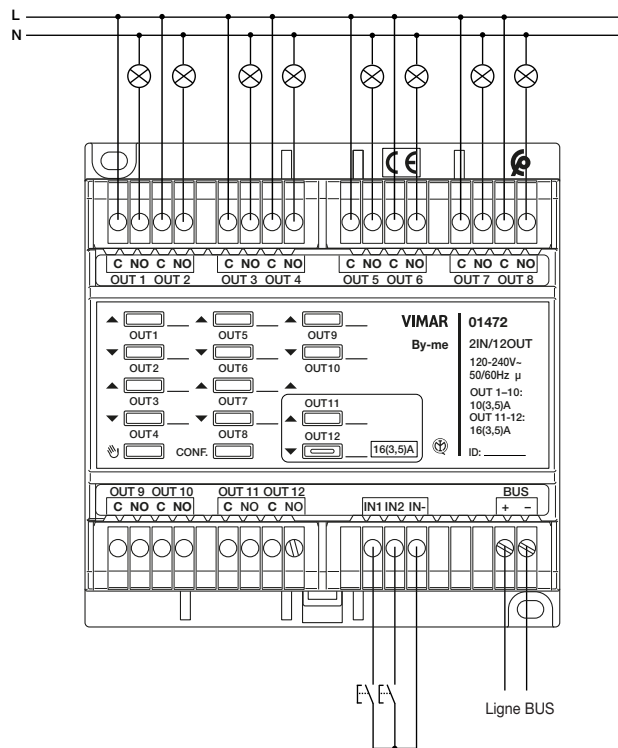
: Poussoir modalité manuelle

CONF : Led et poussoir de configuration

IN1, IN2 : Entrées 1 et 2

IN- : Commun entrées 1 et 2

Bus +, - : Ligne Bus

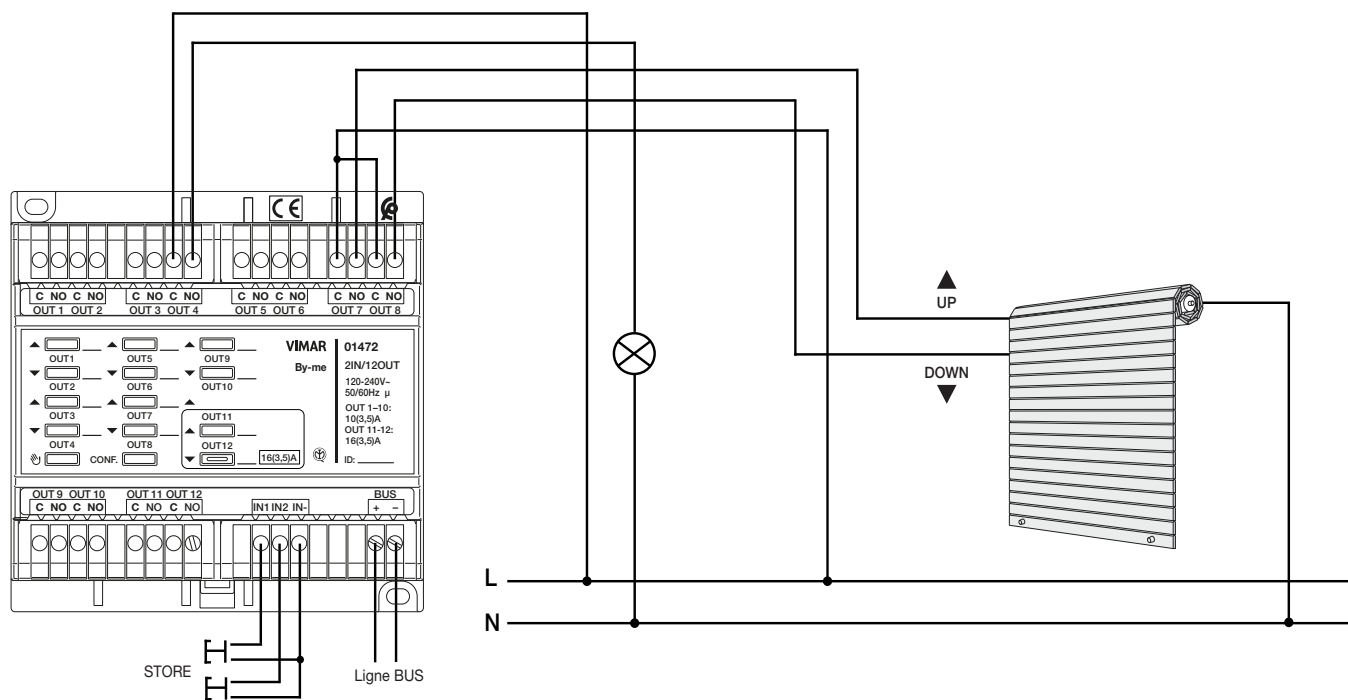


ATTENTION : chacune des 12 sorties à relais NO peut commander les charges déclarées avec la limitation suivante : la somme des courants circulant sur les 12 sorties à relais ne doit pas dépasser 32 A, répartis sur des circuits protégés séparément par les dispositifs de protection indiqués.

CONFORMITÉ AUX NORMES

Directive BT Directive CEM. Directive RoHS
 Normes EN IEC 60669-2-1, EN IEC 63044, EN 50491, EN IEC 63000.
 Règlement REACH (EU) n° 1907/2006 – art.33. Le produit pourrait contenir des traces de plomb.

EXEMPLE DE CONNEXION D'UN STORE ET D'UNE LUMIÈRE (dans ce cas, les entrées sont utilisées pour commander un store).



IMPORTANT : Faire particulièrement attention au raccordement et à la configuration du store ; commander simultanément les deux relais risque d'endommager le moteur du store.



DEEE - Informations destinées aux utilisateurs

Le symbole de la poubelle barrée signifie que le produit en fin de vie doit être collecté séparément des autres déchets et envoyé aux centres de collecte agréés conformément aux dispositions nationales des pays de l'UE qui ont transcrit la directive DEEE. Le tri permet de prévenir les nuisances écologiques et sanitaires, de bien gérer la mise au rebut du produit et de ne pas encourir de sanction. Pour une bonne gestion du produit, vérifiez les dispositions locales en vigueur dans votre pays.